

Présence internationale

Bulletin numéro 86
Automne 2011

SOMMAIRE

Edito: L'Assemblée Générale du 30e anniversaire	p.2
30 ans de PBI: les événements en France	p.3
Guatemala: le mur de l'impunité commence à se fissurer	p.4
Deux ans en Colombie: « La solidarité est la tendresse des peuples »	p.6
L'accompagnement des défenseurs des droits de l'Homme au Mexique	p.8
Les évolutions du Projet Népal	p.10
Un défenseur indonésien en France	p.11
PBI France	p.12



Les photos des disparus tapissent les murs de Ciudad de Guatemala

PBI section française
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tél. : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

« Face aux crimes d'Etat, l'exercice citoyen du droit à la mémoire, à la vérité et à la justice n'est pas sans risque. L'accompagnant, en protégeant l'intégrité physique, protège aussi cet espace mémoriel, en permettant que la voix des victimes ne s'éteigne pas sous les discours révisionnistes et sous l'impunité. »

Frédéric Latour, volontaire de retour de PBI Colombie

pbi
un espace pour la paix

Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

Edito: L'Assemblée Générale du 30^e anniversaire

L'Assemblée Générale de PBI est toujours un événement intense parce qu'elle n'a lieu que tous les trois ans, parce qu'elle permet à des représentants de toutes les entités qui la composent de se rencontrer et d'échanger des idées, mais aussi parce que c'est une instance importante de validation des évolutions majeures de notre association. Cette année elle a eu lieu en Suisse du 17 au 24 octobre. PBI France était représentée par Laure Luciani, une ex-volontaire française qui a passé 3 ans dans le Projet Colombie.

Laure a trouvé un moment pour nous faire part de ce qui l'a marquée durant ces journées.

Tout d'abord la réflexion sur les modalités de l'action. Deux ateliers l'ont particulièrement intéressée. Le premier, animé par Roger Nash et Liam Mahony, a donné des pistes pour repenser et organiser les activités « terrain » autour d'objectifs issus de la stratégie. Le deuxième s'est interrogé sur l'extension de la notion fondatrice d'accompagnement protecteur, mettant en lumière diverses facettes de l'accompagnement international (accompagnement protecteur, politique, accompagnement moral). Les débats se sont ainsi concentrés sur le besoin de créer de nouveaux outils d'accompagnement pour répondre aux évolutions récentes des besoins des défenseurs des Droits de l'Homme ainsi qu'à la conjoncture internationale.

Ensuite la mise en place d'une nouvelle organisation. Les évolutions débattues en 2008 à Hambourg, longuement travaillées dans divers groupes ou instances, ont débouché sur des propositions concrètes de modification des statuts qui ont été officiellement validées lors de l'Assemblée Générale. Désormais la gouvernance relève de l'IC (International Committee), tandis que les activités plus opérationnelles sont du ressort de l'IOC (International Operational Committee), qui a 11 membres (1 représentant de chaque Projet, 5 représentants de Groupes Pays, et la coordinatrice internationale comme facilitatrice). Le bureau de Londres, appelé IO (International Office) ou ISEC (Secrétariat International) a le statut d'entité de PBI au même titre que les Projets ou que les Groupes Pays.

Un développement dynamique des Projets. L'Assemblée Générale a été enthousiasmée par le rapport d'étude sur l'ouverture éventuelle d'un projet au Honduras, qui devrait débiter bientôt. Les Projets « latino-américains » sont heureux d'accueillir cette exploration. Certains regrettent cependant que PBI s'éloigne un peu plus de son objectif de rééquilibrage en faveur de l'Asie (le Projet Indonésie a fermé) et de l'Afrique (le rapport préliminaire pour le Kenya tarde toujours...)

Enfin bien sûr Laure a participé à la journée de célébration du 30^e anniversaire de la création de PBI. Beaucoup d'invités, dont une cinquantaine de l'extérieur (Nations-Unies, Gouvernement Suisse, ONGs de défense des Droits de l'Homme), 3 personnes accompagnées venant du Népal, de la Colombie et du Mexique. Discours (pas trop nombreux heureusement) et vin blanc - petits fours suisses (pas trop bling-bling quand même), mais aussi de la synergie entre les participants (avec trois ateliers). Un bon souvenir même si on espère toujours que ce soit le dernier anniversaire de PBI car l'ONG n'aurait plus de raison d'être !

Georges Leperchey

30 ans de PBI: les événements en France

A l'occasion de l'anniversaire de PBI, des événements sont organisés par les différentes entités PBI pour réfléchir aux principes et au mode d'intervention de PBI et présenter le concept au public. Point sur les activités à venir en France.

Rétrospective
PBI a été fondée en septembre 1981 sur l'île de Grindstone au Canada. Suivant l'exemple des prédécesseurs de PBI, l'armée de la paix de Gandhi et la "World Peace Brigade for Non-violent Action" (WPB), PBI poursuit depuis son engagement non-violent en faveur des droits de l'Homme, actuellement en Amérique latine et au Népal. Dix ans après la fondation de PBI, un groupe national a ouvert ses portes en France pour soutenir l'engagement des volontaires sur le terrain. Depuis, plus de 50 volontaires français ont servi dans des régions en conflit afin d'y observer la situation des droits de l'Homme et de fournir un accompagnement protecteur aux défenseur-e-s locaux. Au cours des 30 dernières années, PBI n'a cessé de grandir, elle s'est transformée, a évolué et a pu obtenir des succès significatifs.

Succès

L'engagement civil pour la protection des droits de l'Homme s'est accru dans le monde entier et la méthode de l'accompagnement protecteur s'est enrichie de connaissances et d'expériences. La présence de nos brigades de paix a contribué à sauver de nombreuses vies humaines et à préserver des espaces pour les militant-e-s pacifistes. Au cours des années passées, l'engagement courageux et engagé de PBI a été couronné de nombreuses récompenses, dont le prix Martin Ennals en Colombie.

Engagement futur

Même après 30 ans d'engagement inlassable, le moment n'est pourtant pas encore venu de se reposer sur ces succès. L'engagement de PBI aux côtés de défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme reste cruellement nécessaire dans de nombreuses régions en crise, et le travail de PBI doit se poursuivre et s'intensifier. Grâce à votre soutien - en tant que bénévole, membre ou donateur - PBI continuera de s'engager dans le futur pour la paix, la justice et le respect des droits de l'Homme.

L'exposition photo « 30 ans de protection des droits de l'Homme sur le terrain ».

A l'occasion de leur 30ème anniversaire, les Brigades de Paix Internationales - section française présentent cette exposition qui illustre le travail des équipes de volontaires internationaux sur le terrain, et les thématiques des organisations auxquelles ces équipes assurent un accompagnement protecteur : accès à la justice

et lutte contre l'impunité, protection des ressources naturelles, promotion des groupes marginalisés, lutte contre la répression et la torture.

Retrouvez la près de chez vous:

- A Grenoble les 14 et 15 octobre
- A Toulouse, les 5 et 6 novembre
- A Cergy du 11 au 20 novembre
- A Lyon du 24 au 26 février
- A Rennes lors du premier trimestre 2012.

Les défenseurs des droits de l'Homme témoignent en France

PBI France reçoit Yan Christian Warinusy (portrait p. 11), défenseur des droits de l'Homme papou, du 4 au 9 novembre.

Retrouvez son témoignage lors des soirées publiques, le samedi 5 novembre à Toulouse, et le lundi 7 novembre à Paris.

PBI France reçoit Manika Jha, (portrait p. 10) défenseure des droits de l'Homme et journaliste népalaise, du 13 au 16 novembre.

PBI France reçoit Blanca Velazquez Diaz (portrait p. 9), défenseuse des droits de l'Homme mexicaine, le 23 novembre.

Autres événements automne-hiver

En parallèle de l'exposition photo, des projections et des témoignages de volontaires de retour sont organisés.

Au cinéma Utopia de Saint-Ouen l'Aumône, une projection-débat sur le travail de PBI en Colombie aura lieu le 15 décembre. Brigitte Chambolle, présidente de PBI France, et Laure Luciani, volontaire de retour de Colombie, animeront la soirée et répondront aux questions des participants.

Enfin, PBI France participera à une table ronde sur les droits de l'Homme et la défense des défenseurs le 14 novembre. Cette table ronde est organisée dans le cadre du programme européen *Les Avocats au service des Avocats - Soutien aux actions liées à la Démocratie et aux Droits de l'Homme dans le domaine des défenseurs des Droits de l'Homme*, par Acojuris, Avocats Sans Frontières France, le Barreau de Paris, le Conseil National des Barreaux, le Consiglio Nazionale Forense (Italie) et le Consejo General de la Abogacía Española (Espagne).

Emilie Faruya

Le mur de l'impunité commence à se fissurer.

Le Guatemala est encore un pays profondément blessé et divisé par un conflit armé de 36 ans. La décade des années 80 et ses 669 massacres, 200 000 morts, 45 000 disparus, 1 million de déplacés continuent de noircir un passé sanglant. Derrière ces chiffres se cache un génocide contre le peuple Maya Ixil, se cachent des cas d'anthropophagie, des crânes d'enfants fracturés par des pierres, des jeunes filles violées, des vieillards torturés, des fosses communes, des femmes enceintes éventrées, au nom de la guerre contre le communisme, au nom de la sécurité intérieure, au nom de la folie. Ce traumatisme est tenace, il tapisse les murs des villes de photos des disparus, mais où sont ils? Il installe la peur partout, là où la société tente de se réveiller, s'organiser, s'exprimer...

Les accords de paix signés le 29 décembre 1996 ont soulevé un souffle d'espoir de justice rapidement éteint par cette volonté oligarchique de ne jamais laisser s'entrouvrir les portes du passé. Le pouvoir économique, politique et militaire continue de voir la société civile comme un ennemi, un danger pour ses intérêts privés. Mais comme l'exprime un défenseur des droits de l'Homme, Miguel Angle Albizures, "il n'y a pas de haine, pas de vengeance, la justice fortifie la démocratie et doit s'appliquer pour tous."

En 2001, les victimes qui ont survécu au génocide ont déposé une plainte contre le Haut Commandement militaire de 1982-1983 composé du Chef d'Etat, Efraim Rios Montt, du Ministre de la Défense Générale, Oscar Humberto Mejia Victores et du Général Hector Mario Lopez Fuentes.

Il aura fallu attendre 10 ans de plus pour assister à une première arrestation et une première audience. Le 17 juin 2011, la justice guatémaltèque a interpellé Hector Mario Lopez Fuentes. Il est actuellement jugé.

PBI accompagne Edgar Perez Archilla, l'avocat sous haute tension qui dédie sa vie à la récupération de la mémoire historique. Les procès qu'il mène sont emblématiques et génèrent énormément d'espoir, mais aussi d'inquiétude et de colère au sein de l'armée comme en témoigne un communiqué de l'association de vétérans militaires AVEMILGA: "Nous sommes prêts à reprendre la lutte si les circonstances le demandent".

Les audiences sont pesantes, les familles des victimes et des génocidaires se côtoient, les avocats exposent les cas de torture, de viol, d'écartèlement un à un, la presse se bouscule, les organisations internationales et civiles se congratulent, timidement.

2011 est sans aucun doute un virage important dans la reconstruction de cette fragile république centro-américaine où l'Etat de Droit reste une illusion. On exagère à peine en disant que chaque semaine tient son lot d'arrestations. Les deux cas majeurs menés en ce moment sont ceux pour génocide et les divers massacres du conflit interne.

Dans les deux cas l'association des Familles des Détenus et Disparus du Guatemala (FAMDEGUA) et

l'Association pour la Justice et la Réconciliation (AJR) représentent la partie civile, et le Centre d'Action Légale pour les Droits de l'Homme (CALDH) donne son soutien juridique, politique et économique.



Les disparus manquent toujours

Le massacre de la communauté "Las dos Erres" : un procès historique.

Du 5 au 8 décembre 1982, un groupe de 18 membres des forces spéciales (les Kaibils) pénétra dans la communauté à la recherche de fusils volés par la guérilla. Ne les trouvant pas ils réunirent la population pour l'exterminer. Les femmes d'un côté, violées et égorgées, les hommes et les enfants de l'autre, jetés dans un puits et achevés à coups de grenades. On estime qu'il y eut entre 200 et 250 victimes civiles et innocentes.

Le 2 août dernier, après un grand nombre de recours légaux visant à retarder le jugement, Carlos Antonio Carias, Manuel Pop Sun, Reyes Collin Gualip et Daniel Martiez Mendez ont été condamnés à 6060 ans de prison

chacun. Selon la loi guatémaltèque cette peine se réduira à 50 ans. Le massacre de “Las dos Erres” est le premier massacre à être jugé et puni. Des cris de joie et de soulagement ont ponctué cette résolution historique qui fait avancer à pas de géants la bataille pour la justice et la dignité.

Le massacre de la communauté “Plan de Sanchez” : un autre procès pour le massacre de 269 personnes de la communauté Plan de Sanchez est actuellement en cours, massacre perpétré sous le gouvernement militaire de Rios Montt.

Les autorités ont récemment arrêté Jose Mauricio Rodriguez Sanchez accusé d'avoir participé au massacre de 3 communautés dans le département de Quiché, département le plus touché par le conflit interne. Selon Aura Elena Farfán, Présidente de FAMDEGUA, ces arrestations successives “démontrent une avancée dans la vérification des faits du conflit interne”.

Le travail de des Archives Historiques de la Police Nationale (AHPN) a été déterminant dans l'avancée des recherches de preuves matérielles.

Le génocide doit être jugé, maintenant!

Il aura fallu attendre 10 ans après le dépôt de la première plainte pour assister à une première arrestation et une première audience. La justice guatémaltèque juge actuellement Hector Mario Lopez Fuentes. Contre lui pèsent les accusations de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité perpétrés principalement contre des communautés Mayas Ixils de 1982 à 1983. Son état de santé fragile ralentit le processus, les audiences ont lieu à l'hôpital militaire. Plusieurs d'entre elles ont dû être annulées. PBI accompagne Edgar Perez Archila dans ses déplacements et assure un rôle d'observateur international, indispensable pour maintenir une pression constante sur les autorités et un secteur privé peu disposés à coopérer.



Edgar Perez, avocat des procès en cours, accompagné par PBI

Un nouveau mandat d'arrêt a été ordonné contre Oscar Humberto Mejía, Chef d'Etat Major durant le gouvernement d'Efraín Rios Montt avant de monter un coup d'Etat et de prendre le pouvoir jusqu'en 1986. Oscar Humberto Mejía est actuellement introuvable par les forces de la Police Nationale Civile.

Edgar Perez Aquila et son équipe remontent peu à peu la chaîne de commandement dans l'espoir de juger Efraín Rios Montt, député élu et personnage toujours influent dans la vie politique nationale.

S'il est indéniable que le mur de l'impunité commence à se craqueler, les fondations sont encore extrêmement solides. Les stratégies occultes du conflit armé telles les menaces de mort et les intimidations continuent de sévir et ne risquent pas de s'arrêter. La possible arrivée du Général Otto Perez Molina au pouvoir, ravivent les craintes au sein des organisations sociales. Ex chef militaire durant les années 80, signataire des accords de Paix, dernier leader de l'armée, Otto Perez Molina ne reconnaît évidemment pas les accusations de génocide, et justifie les massacres de civils, femmes, enfants et vieillards par le fait que la guérilla impliquait toute la famille. Représentant d'une droite ultra conservatrice et bien décidée à reprendre le contrôle total, sa probable élection le mois prochain portera un coup dur aux avancées de la lutte contre l'impunité qui s'observent en ce moment.

Le pays connaît actuellement une remilitarisation féroce, les structures paramilitaires du passé refont surface dans un pays qui compte presque 1 million de membres des ex Patrouilles d'Autodéfense Civile (PAC) disposés à suivre les ordres de leur Général, 100 000 “orejas”(espions), et qui ne peut se défaire des chaînes du narcotrafic infiltré jusqu'au coeur du gouvernement.

La campagne politique est une mascarade avec deux candidats qui rivalisent de slogans populistes, de clientélisme, de promesses irréalisables et représentent les intérêts des entreprises internationales et de la mafia locale.

Hormis un microcosme étudiant et urbain et quelques mouvements paysans, ce petit pays sous éduqué et sous alimenté n'a pas encore la force nécessaire pour rompre ce mur de l'impunité. Les premiers coups ont été assésés mais c'est un mur épais, extrêmement épais qu'il faut faire tomber pour qu'enfin toute la lumière soit faite sur le conflit le plus sanglant qu'ait connu l'Amérique Latine au XX^{ème} siècle.

*Guillaume Riboulo,
volontaire au Guatemala*

« PBI ouvre des espaces pour la paix ». Si l'on se base sur le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la paix est elle-même indissociable de la dignité de tout être humain, de la liberté et de la justice. La conviction que chaque citoyen peut adopter des mesures efficaces et non violentes pour sortir des conflits et stopper les violations aux droits de l'Homme est un des paris politiques fondateurs de PBI. Même lorsque les gouvernements y sont hostiles ou incapables. Dans la région de l'Urabá, les initiatives civiles comme les Zones Humanitaires et la Communauté de Paix concrétisent une nouvelle fois cette conviction. Ces espaces de paix sont tenus et, là-aussi, recouvrent une portée plus existentielle au-delà de la réalité concrète d'une zone exclusivement dédiée à la population civile.

« D'être ici, dans le territoire, on montre qu'il y a la guerre, on peut commémorer et se préparer pour les temps de paix. C'est notre lutte ». Aussi ces zones matérialisent à la fois la dignité retrouvée et le processus pour retrouver cette dignité. Dans ces sociétés paysannes marquées par le déracinement et le déplacement forcé, revenir sur ses terres prend une connotation fondamentale. « La terre signifie vie et paix parce que si j'ai où travailler, je suis en vie et, si je suis en vie, je suis en paix ».



Acte de dignification du territoire (Curbarado) « Arbre, Tu es source de vie et vie abondante. Autour de nous, les arbres sont détruits. Nous voulons la vie et le respect »

Au gré des accompagnements de terrain, je me suis rendu compte de l'importance symbolique que prenaient ces espaces dans les mouvements paysans. Je pense d'ailleurs que c'était là un point de cristallisation interculturelle :

d'un côté, les ONG avec une vision étroite du concept de zone humanitaire, d'un autre côté le projet de vie et le processus de « dignification ». A Curbarado et Jiguamiando où plus de 20.000 ha de territoire sont toujours accaparés par des propriétaires illégaux de l'agro-business, je me souviendrai toujours l'entraîn des communautés, à l'heure de récupérer une parcelle, si petite soit-elle. Ces petites récupérations face à l'étendue de la spoliation suivent un rituel bien établi: mobilisation de plusieurs communautés, si possible de médias, communiqués publics, présence internationale, action de fauchage des palmiers à huile, cérémonie de « dignification du territoire », délimitation et pose de la clôture, construction du portail d'entrée où s'affichent les principes de la zone humanitaire...

« C'était quoi l'accompagnement qui t'a le plus marqué ? ». A la fin de mes deux années, m'est souvent revenue cette question de la part des Colombiens comme de la part de mes camarades. Un peu par pudeur, je répondais que j'avais fini par comprendre que l'important était d'avoir participé à un processus, qu'il n'y avait pas un accompagnement plus « emblématique » qu'un autre. Je pense toujours cela et rajouterai que, de nombreuses fois, on ne se rend pas compte de l'importance de l'accompagnement pour trop routinier qu'il soit, pour trop anecdotique... Souvent, c'est la perspective historique qui nous dit quelle a été l'importance de l'accompagnement de PBI, dans les résultats politiques obtenus par les mouvements sociaux qui ont fait le pari de la présence internationale. Et cela, on ne le sait pas forcément lorsqu'on accompagne. Ce sont les vieux militants qui nous l'apprennent.

En deçà du processus, il y a les individus particuliers qui le composent et l'animent grâce à leur volonté et leur engagement propre. Je voudrais parler ici de Senaida Parra, une collègue et amie de la Commission Intereclésiastique de Justice et Paix décédée en janvier 2010 à la suite d'un paludisme foudroyant. Malade, je l'avais accompagnée pour sa sortie de la zone d'Urabá : quelques jours après, elle décédait dans un hôpital de Bogotá. Ces quelques mots sont les siens pour conclure ce petit bilan: « elles [les communautés que j'accompagnais] m'ont laissé une grande réflexion et un grand enseignement.[...] Savoir rester debout en dénonçant envers et contre tout ; savoir rester debout avec dignité, pour que se sache la vérité, parce que toujours on écoute le cri des exclus et parce que jamais ils ne nous feront taire ; savoir rester debout avec résistance, en défendant la vie et le territoire ; savoir rester debout en communauté, en gardant l'espérance qu'un autre monde est possible, un monde de justice, paix, fraternité et égalité pour toutes et tous ».

Frédéric Latour,
volontaire de retour de Colombie

L'accompagnement des défenseurs des droits de l'Homme au Mexique

Du 14 au 31 juillet 2011, PBI France a organisé une mission de terrain auprès de PBI Mexique. Financée dans le cadre du projet AFD, cette mission avait pour objectif de faciliter le travail entre PBI France et PBI Mexique par une meilleure connaissance du fonctionnement des entités et de leurs activités. Elle a permis de mieux comprendre le contexte de travail de PBI au Mexique, par différentes rencontres avec les équipes, les autorités, les partenaires, et les défenseurs accompagnés, à Mexico et à Oaxaca.

Le Projet Mexique a opéré de grands débats stratégiques en 2010 et en 2011, qui l'ont mené à évaluer ses activités et repositionner son identité. Si l'accompagnement protecteur est le cœur du mandat de PBI, au Mexique comme ailleurs, un effort spécial sera fourni pour diversifier cet accompagnement : présence physique, ateliers de sécurité, plaidoyer, communication... PBI Mexique a ainsi décidé de choisir les organisations accompagnées en fonction de leur potentiel de changement social plutôt que du niveau de risque auquel elles font face, en réponse au constat de manque de ressources pour accompagner toutes les organisations mexicaines qui en font la demande.



Accompagnement du Padre Solalinde à l'auberge « Hermanos en el Camino ». Le rapporteur sur les droits des migrants face aux participants de « Paso a paso por la Paz ».

Ainsi, PBI travaille sur des thématiques, qui sont vouées à évoluer en fonction du contexte national. Actuellement, PBI Mexique continue à accompagner des organisations qui luttent contre l'impunité, et notamment contre le « fuero militar » (voir encadré) dans l'Etat de Guerrero, ou contre l'impunité qui persiste à Oaxaca pour les événements de 2006-2009, comme c'est le cas de Alba Cruz, avocate du Codigo – DH, qui travaille sur des affaires emblématiques, et continue à être intimidée et menacée pour son engagement. En 2010 et 2011, un effort particulier a été fait pour accompagner les défenseurs des droits des migrants, qui reçoivent des menaces croissantes, à travers l'accompagnement à Oaxaca du défenseur emblématique Padre Alejandro Solalinde, directeur de l'auberge de migrants « Hermanos en el Camino ». Un accompagnement a eu lieu à Ciudad Ixtepec à l'occasion de la visite du rapporteur spécial sur le droit des migrants de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme le 27 juillet, couplée avec le passage de la Caravana Paso a Paso por la Paz (marche de familles de migrants centro américains disparus lors du voyage

vers les Etats Unis). Enfin, une attention spéciale est portée à la défense du territoire et des ressources naturelles, car au Mexique comme ailleurs, s'organiser contre les grandes entreprises qui installent des méga-projets, au détriment des peuples installés sur les territoires, est une activité dangereuse.

PBI Mexique s'implique aussi au niveau fédéral pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme menacés, à travers son travail pour la création d'un mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'Homme. La Représentante spéciale pour les droits de l'Homme des Nations Unies, Navi Pillay, était en visite au Mexique du 2 au 9 juillet 2011. A cette occasion, le Président a signé un décret pour la mise en place du mécanisme national de protection des défenseurs des droits de l'Homme. C'est un pas très positif, qui répond à plusieurs années de dialogue de la société civile avec les autorités pour la création d'un mécanisme, qui reconnaît la figure du défenseur.

Cependant, en juillet 2011, les organisations partenaires de PBI rencontrées, ACUDEH (Acción Urgente para Defensores de los Derechos Humanos) et la Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos, s'inquiétaient que ce mécanisme soit créé par décret, car il pouvait être supprimé par le prochain gouvernement, alors que les élections présidentielles ont lieu dans quelques mois (en 2012). Des actions ont donc été entreprises auprès des parlementaires pour qu'une loi soit présentée pour déterminer le cadre du mécanisme, autour d'une audience publique au Sénat organisée le 20 juillet.

Le dialogue entre la société civile et le gouvernement a finalement été interrompu fin juillet 2011 suite aux propos diffamatoires émis par des membres du gouvernement, notamment par le Ministre de la Marine, l'une des composantes essentielles des forces de sécurité qui interviennent dans la "guerre contre les narcos", assimilant les défenseurs des droits de l'Homme au crime organisé.

Visite de Ben Leather à Paris les 12 et 13 septembre

Le chargé de plaidoyer du Projet Mexique, a effectué une tournée européenne de plaidoyer à l'automne 2011. Lors de son passage à Paris, il a rencontré les représentants du Ministère des Affaires Etrangères, du Barreau de Paris, de Non-Violence XXI, ainsi que le député Jean Proriol, président du Groupe d'Amitié Parlementaire France-Mexique, pour présenter la situation des défenseur(s) au Mexique, et en particulier demander le soutien de la France en ce qui concerne la protection des défenseur(s), par le soutien au mécanisme de protection, le rejet des diffamations dont ils font l'objet, et du fuero militar pour les cas de violation des droits de l'Homme.

La nouvelle stratégie du projet Mexique

L'intensité de l'accompagnement physique s'est vue réduite dans l'état de Guerrero par la mise en place d'une nouvelle stratégie. A partir de fin octobre 2011, les accompagnements aux organisations de l'état de Guerrero seront effectués à partir de Mexico. Après un processus d'évaluation de 6 mois, l'équipe sur place a estimé qu'une présence permanente à Chilpancingo (capitale du Guerrero) n'était plus nécessaire, car les défenseurs accompagnés avaient acquis de nouvelles ressources et outils, et que les ressources de PBI au Mexique pouvaient être réallouées à une présence dans d'autres états. PBI continuera cependant à assurer un accompagnement physique, politique et thématique aux organisations, en fonction de leurs besoins.

En effet, l'équipe reçoit de nouvelles demandes provenant des Etats de Puebla, Guanajuato, et du nord du Mexique (où la guerre contre le crime organisé mise en place par le gouvernement rend les conditions de travail des défenseurs des droits de l'Homme difficiles), qui sont des régions qui ne sont pas couvertes par les équipes de PBI au Mexique, et qui bénéficient d'une présence internationale limitée.

A défaut de pouvoir répondre à toutes les demandes d'accompagnement physique, l'équipe a mis en place une double stratégie d'accompagnement thématique: le développement des ateliers de sécurité, organisés en collaboration avec d'autres organisations ou institutions, et la mise en place d'une démarche de visibilité par les publications (bulletins, entretiens...) de PBI Mexique.

Fuero militar : le cas de Valentina Rosendo

La Cour Suprême de Justice du Mexique déclarait en juillet, que conformément à la sentence émise par la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme dans le cas de Inés Fernandez et Valentina Rosendo, la juridiction militaire n'était pas compétente pour statuer sur les cas de violations des droits de l'Homme commis par des militaires, qui devaient par conséquent être remis à la justice civile.

Le 12 août 2011, les cas de Inés Fernandez et Valentina Rosendo ont été remis à la Procuraduría General de Justicia. PBI France se félicite de cette avancée dans la lutte contre l'impunité, que Valentina Rosendo nous a présentée lors de son passage en France en mai 2011. C'est un cas symbolique, mais qui ne doit pas rester une exception. La communauté internationale doit veiller à la systématisation du passage au civil des cas de violations des droits de l'Homme commis par des militaires.

Le cas de Blanca Velazquez et du CAT à Puebla

En application de la démarche d'accompagnement « thématique » des organisations auxquelles l'équipe ne peut apporter un accompagnement physique protecteur, Blanca Velazquez, directrice du Centre d'Appui du Travailleur (CAT) de Puebla, sera en tournée en Europe en novembre 2011. Le CAT est une organisation qui se consacre depuis 2001 à la formation, orientation et défense des droits des travailleurs/euses dans les compagnies maquiladoras de vêtements et de pièces détachées pour automobiles à Puebla et Tlaxcala. Pendant les deux dernières années, les membres du CAT ont fait l'objet de menaces et d'agressions et leurs bureaux ont été mis à sac. En décembre 2010, devant le manque d'appui de la Procuraduría General de Justicia de Puebla, B. Velázquez a présenté une plainte circonstanciée devant la Commission des droits de l'Homme de l'État et a sollicité des mesures de protection à la CNDH. En 2011, des mesures de protection ont été demandées en outre devant la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme étant donné que les mesures convenues par la CNDH n'étaient pas considérées comme suffisantes. Blanca Velazquez sera de passage à Paris le mercredi 23 novembre.

L'Assemblée du Projet a décidé, en juin 2011, d'installer, lors de la fermeture du bureau de Chilpancingo, une équipe exploratoire à la capitale, pour suivre les accompagnements de Guerrero (à 3h du DF), prendre en charge les nouvelles demandes d'accompagnement et les explorations, et pour suivre les évolutions du contexte national.

Emilie Faruya



Audience publique au Sénat « La situation actuelle des défenseurs au Mexique » le 20 juillet. Représentants des organisations accompagnées et partenaires.

Les évolutions du Projet Népal

Face à l'évolution du conflit interne, qui prend de nouvelles dimensions, et touche plus durement de nouvelles régions et de nouveaux défenseurs, PBI Népal s'adapte, et modifie sa stratégie, pour apporter un accompagnement protecteur plus adapté au contexte.

Dans le 'new Nepal' d'après la guerre civile les lignes de conflit ont changé : il ne s'agit plus de la guérilla maoïste attaquant l'Etat, mais de tensions entre les Pahhadis (habitants des plaines et de Kathmandu) et les Madeshis (habitants du Terai, les plaines bordant l'Inde), les Jajanjatis (anciennes minorités ethniques) et les dalits (intouchables). Historiquement dominant et accaparant l'Etat les premiers voient actuellement leur avantage fragilisé avec une Constitution intérimaire qui a promis d'intégrer tous les autres groupes dans la sphère politique, et de mettre en place une redéfinition totale de la carte administrative du Népal. L'impunité, l'ingérence politique dans le système judiciaire et les liens mafieux entre partis politiques et agences de sécurité, cependant, n'ont pas changé...

Le travail de PBI reflète en partie ce changement, à travers un récent partenariat avec Madeshi Human Rights Home (Mahuri Home), une ONG travaillant dans les districts de Kapilvastu et Rupandehi dans le Terai, dans le centre sud du pays. Cette ONG enquête sur des cas d'exécutions extra-judiciaires ou autres abus commis par la police dans son combat contre les groupes criminels, et le fait qu'elle se centre sur les droits de minorités (Madeshis, dalits, Musulmans...) la met en difficulté face aux officiers qui sont souvent Pahhadis. Prise entre la police et les groupes armés, s'attachant à favoriser le dialogue Pahadis/Madeshis, la neutralité de cette ONG en faveur des droits de l'Homme est difficile à expliquer, y compris aux habitants.

Si Mahuri Home est devenu partenaire de PBI, nous avons dû mettre fin au partenariat avec Conflict Victims Committee (CVC), une ONG de Gularya qui a été à l'origine de la mise en place de l'équipe dans le Mid-West. Les conflits internes liés aux pouvoirs personnels, affiliations politiques reflètent le 'factionalisme' et ont rendu le partenariat ingérable. Cela révèle tristement la réa-

lité du Népal, des partis politiques aux organisations civiles en passant par les mouvements ethniques...

Une évolution de l'accompagnement

Fin 2010, le Haut-commissariat pour les Droits de l'Homme des Nations Unies a dû mettre fin à ses opérations sur le terrain, ce qui a causé une réduction de la présence internationale hors de Katmandou. Les derniers rapports d'Advocacy Forum montrent une augmentation des cas de torture, en particulier dans les districts de Dhanusha et Morang. L'impunité est institutionnalisée, et les niveaux de menaces fluctuent en fonction de la volonté des officiers de police.

PBI-Népal évalue les possibilités de présence sur le terrain, en particulier auprès des journalistes, avocats, et femmes défenseurs des droits de l'Homme, avec la mise en place d'une équipe « semi-permanente » qui se déplacera dans les districts du Terai à l'est, où la situation des droits de l'Homme est la plus délicate, et dans le Far West.

La situation change rapidement dans un district ou d'un district à l'autre selon le « Superintendent of Police » (SP) en charge, c'est pourquoi PBI-Népal a choisi d'adopter une démarche mobile plutôt que d'implanter de nouvelles équipes.

Projet d'accompagnement mobile
 Il comprend les activités suivantes :

- L'accompagnement protecteur aux défenseurs des droits de l'Homme menacés
- La mise en place de programmes d'interaction pour la coopération entre défenseurs et autorités locales
- Un programme d'accompagnement politique à travers la rencontre d'autorités, pour que celles-ci s'engagent pour la protection des défenseurs
- La diffusion des mécanismes de protection mis en place par l'UE, et en particulier des Orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'Homme
- Le suivi des recommandations de l'Examen Périodique Universel de 2010.

*Yannick Creoff,
volontaire au Népal*



Manika Jha, journaliste et DDH népalaise, en tournée européenne en novembre 2011

Tournée en France de Manika Jha, journaliste et DDH népalaise, du 14 au 18 novembre.

Manika Jha est une jeune journaliste de 23 ans, et défenseur des droits de l'Homme à Janakpur, dans le district de Dhanusha (frontière indienne). Ce district est largement considéré comme l'une des régions les plus instables du Népal, où la corruption de la police est importante, et où les cadres des partis politiques et les groupes armés agissent en toute impunité. Dhanusha est une zone très conservatrice sur le plan social, en particulier s'agissant de la place des femmes dans la société.

En raison des dangers inhérents à ce travail (heures de travail très larges, emploi traditionnellement masculin), elle est aujourd'hui la seule femme journaliste dans tout le district.

Au cours de ces deux dernières années, Manika a reçu de nombreuses menaces verbales et écrites, et a été attaquée à 3 reprises au moins, dont une attaque a été faite contre sa vie en mai 2010. Manika a très peu de soutien, juste quelques amis proches et sa famille. PBI a été mis en contact avec Manika en février 2009 et a mis en place des appels de suivi hebdomadaires et des visites à Janakpur. Manika estime qu'un accompagnement physique par PBI pourrait mettre encore plus à mal le soutien de sa communauté, et a plutôt demandé à l'organisation de faire pression sur la police locale pour que celle-ci lui fournisse une protection, et rendre son combat visible, au Népal et à l'étranger.

Un défenseur Indonésien en France

PBI France recevra du 4 au 9 novembre Yan Christian Warinussy, avocat originaire de Papouasie, impliqué depuis de nombreuses années dans la défense des droits des Papous.

Yan Christian Warinussy a été invité par plusieurs groupes nationaux à venir faire une tournée en Europe. Il est arrivé à Berlin le 23 octobre. Il y restera 6 jours, puis se rendra aux Pays-Bas. Il terminera son séjour par la France. C'est un avocat des droits de l'Homme de haut profil, impliqué dans la recherche d'un dialogue pacifique entre les Papous et les autorités indonésiennes.

Les atteintes aux Droits de l'Homme en Papouasie

La Papouasie (en Indonésien Papua, anciennement Irian Jaya) est la partie Ouest de l'île de Nouvelle Guinée. L'autre moitié, à l'est, est indépendante (Papouasie Nouvelle-Guinée, capitale Port Moresby). La Papouasie dispose d'importantes ressources naturelles, mais leur exploitation se fait au détriment des intérêts et des droits des Papous. L'exemple le plus connu est celui de la mine de cuivre et d'or de Grasberg à Mimika, exploitée par Freeport McMorans Mining Corp. qui a permis à cette entreprise et à l'Etat indonésien de réaliser d'énormes profits (en milliards de dollars !), profits dont la population locale, très pauvre, reste exclue, car la compagnie emploie essentiellement des migrants. Pire encore ses terres et ses rivières sont polluées par les résidus miniers. Mais il existe bien d'autres exemples : destruction de la 3e forêt primaire du monde par une exploitation intensive et l'abattage illégal d'arbres, culture du palmier à huile, exploitation du gaz naturel liquide (Tangguh), mine d'or (Nabire). Le plus souvent, rien ou presque n'est prévu pour inclure les communautés locales, négocier avec elles et les responsabiliser. L'exploitation des ressources naturelles s'oppose au mode de vie traditionnel des populations papoues, qui ne bénéficient que fort peu des efforts nationaux en matière de santé et d'éducation. Cet état de fait entraîne des conflits qui sont réprimés avec une grande brutalité par une police très présente. Nombreux sont les cas d'exactions commises par la police qui sont demeurées impunies. PBI France a déjà reçu Peneas Lokbere (en 2008) et Viktor Mambor (en 2010) qui ont pu témoigner de la situation très difficile et de la politique totalement fermée du gouvernement indonésien : les journalistes étrangers ne sont pas autorisés à aller sur place, les diplomates non plus. La censure règne. Les ONG ont dû toutes quitter cette zone, PBI ayant été la dernière à partir fin 2010. Les Papous ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur des soutiens à distance.

Spécialiste de la situation des droits de l'Homme en Papouasie, il se bat pour l'accès à la justice des Papous, et défend actuellement le cas de deux militants pacifistes condamnés à des peines de prison à la suite d'un procès inéquitable.

Yan Christian Warinussy est le directeur exécutif de l'organisation LP3BH depuis 1996, une ONG de Manokwari, en Papouasie occidentale, qui a pour objectif d'appuyer la société civile locale à travers l'assistance juridique, l'éducation et le plaidoyer concernant les droits de l'Homme.

LP3BH maintient un suivi de la situation des droits de l'Homme et du respect de la loi dans la province. Elle organise des formations pour les communautés, et procure une assistance juridique aux victimes de violations des droits de l'Homme. L'organisation a été accompagnée par PBI depuis 2006 jusqu'à la suspension du Projet en décembre 2010.

Lors de son séjour en France, Yan Christian Warinussy rencontrera les responsables de la Sous-Direction Asie du Sud Est au Ministère des Affaires Etrangères, qui suivent de près l'évolution de la situation des droits de l'Homme en Indonésie. L'accord de coopération entre l'Union Européenne et l'Indonésie, comporte un chapitre dans lequel l'Indonésie a affirmé des ambitions dans ce domaine, et le MAEE est à l'écoute des gens « de terrain » comme notre invité, qui leur donnent des informations directes sur l'évolution de la situation.

Il rencontrera aussi le Barreau de Paris, Amnesty International et la FIDH. Il sera présent à Toulouse lors d'une expo photo que nous organisons à l'occasion du 30e anniversaire de PBI, et pourra expliquer au public toulousain en quoi consiste son combat. Mais nous avons aussi prévu de lui faire visiter Paris et la Tour Eiffel avant son départ, car c'est la première fois qu'il vient en France !

Georges Lepenhey

L'action de PBI en Indonésie (1999-2010)

PBI a commencé en Indonésie à Timor en 1999, à la suite d'une demande pressante d'ONG locales. Dès avril 2000, le Projet a reçu une demande de la part de défenseurs des droits de l'Homme à Aceh. Une équipe a été créée à Jakarta en septembre 2000 pour assurer la coordination d'ensemble et le suivi de quelques « clients » à Jakarta (dont Suciwati, la veuve de Munir, que nous avons reçue début 2010), une autre à Aceh en décembre 2000.

L'arrêt de la présence de volontaires à Timor Est a été décidée 2002, les ONG locales, bien aidées et accompagnées, ont pu prendre le relais dans un contexte moins conflictuel.

Les deux bureaux d'Aceh ont dû fermer début 2003 quand le gouvernement a décrété la loi martiale. Ce n'est qu'en janvier 2005, après que le tsunami ait durement frappé Aceh, que l'équipe a pu reprendre ses activités sur place, de plus en plus orientées vers des ateliers participatifs d'éducation à la paix.

A la même époque, PBI a été contacté par des ONG pour la Papouasie. Après une mission exploratoire, un bureau a été ouvert à Jayapura en octobre 2003. Mais ce n'est que début 2005 que le travail a pu vraiment démarrer, lorsque les relations avec les forces armées et la police ont pu se normaliser. De 2005 à 2008, les activités « terrain » se sont développées de manière très différente : l'évolution positive du conflit et l'autonomisation croissante des défenseurs des droits de l'Homme à Aceh ont permis la fermeture du bureau en juin 2008. Malheureusement du côté Papua, la situation s'aggravait de plus en plus. Début 2010, une grave crise a secoué le Projet quand les autorités ont contesté la validité des visas dont disposaient les volontaires sur place. Comme à Aceh en 2003, le Projet a dû fermer les bureaux de Jayapura et Wamena et PBI se retirer d'Indonésie en janvier 2011. Une équipe s'est rendue en Papouasie pour informer nos clients de ce retrait et leur en expliquer les raisons.

Le Conseil International de PBI a approuvé le recrutement d'une personne qui, avec l'aide d'un groupe, est chargée d'étudier des mécanismes de protection alternatifs pour nos anciens clients, ainsi que d'organiser une tournée de défenseurs en Europe. Le Conseil International a aussi mis en place un Comité Exploratoire chargé d'analyser la faisabilité et l'utilité de rétablir un Projet en Indonésie.

**Prochaine journée d'initiation de PBI France
Samedi 17 Décembre à Toulouse**

Cette journée vise à accueillir et orienter les personnes intéressées par la non-violence, la prise de décision au consensus, l'accompagnement international, et la protection des droits de l'Homme. Elle est ouverte à toute personne intéressée par ces thématiques que vous souhaitez ou non vous engager comme bénévole ou volontaire au sein de PBI. Organisée de façon progressive, elle comprend une présentation des principes régissant l'action de PBI ainsi que des mises en situation. Il est donc nécessaire d'être présent durant toute la journée.

Matinée (10h-13h)

- Accueil et présentation du déroulement de la journée
- Introduction : présentations croisées des participants
- Présentation des principes régissant l'action de PBI : Non-violence, prise de décision par consensus et protection des droits de l'Homme (présentation globale des associations accompagnées)
- Exercice sur la notion de non-violence : débriefing et situation de la non-violence dans l'action de PBI
- Exercice de mise en situation sur la notion de consensus et prise de décision en groupe, débriefing

Après-midi (14h-17h30)

- Rencontre avec un-e ex-volontaire
- Exercice : analyse d'une situation type de l'action de PBI, Débriefing
- Pause café
- Présentation des actions et du fonctionnement de PBI en France et modes d'investissement bénévole
- Bilan de la journée et foire aux questions

Bulletin d'inscription

(à renvoyer par mail à retrouve@wanadoo.fr) *

> Journée d'orientation du 17 décembre 2011 (Toulouse)

Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

* Une participation de 10€ vous sera demandée pour la participation au déjeuner et à la location de salle.

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'appui / réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : www.pbi-france.org

REJOIGNEZ-NOUS

Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

Je m'abonne au bulletin Présence internationale ◇ 10 euros par an

Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

Je souhaite faire un don de ◇ 30 euros, ◇ 60 euros, ◇ 100 euros, ◇ Autre : euros

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Tel. : **Email :**